

## AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Les Sables d'Olonne Agglomération, 21 place du Poilu de France,  
85100, Les Sables d'Olonne, F, Courriel : [commande.publique@lessablesdolonne.fr](mailto:commande.publique@lessablesdolonne.fr),  
Code NUTS : FRG05

**Adresse(s) internet** : Adresse principale : <https://www.isoagallo.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://www.marchessecurises.fr/>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre type : EPCI

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE****SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé** : CONCESSION AVEC DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE ET MARITIME, RESEAU DES MOBILITES URBAINES, COLLECTIVES ET ACTIVES

Numéro de référence :

**II.1.2) Code CPV principal** : Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

**II.1.3) Type de marché** : Services

**II.1.4) Description succincte** : Gestion du Service Public de transport public urbain terrestre et maritime, réseau des mobilités urbaines, collectives et actives des Sables d'Olonne Agglomération, tel que décrit dans le dossier de consultation et ses annexes

**II.1.5) Valeur totale estimée** : Valeur hors TVA : 37 000 000 euros

**II.1.6) Information sur les lots** : Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Transport

**II.2) DESCRIPTION**

**II.2.1) Intitulé** : Lot n° :

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)** : Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire : Code CPV principal : 60640000

Descripteur supplémentaire :

**II.2.3) Lieu d'exécution** : Code NUTS : FRG05

Lieu principal d'exécution :

**II.2.4) Description des prestations** : Le Service comprend : • le service public de mobilité urbaine, comprenant :  
• les lignes régulières structurantes et complémentaires du réseau OLEANE, • les circuits spéciaux scolaires OLEANE,  
• le transport à la demande (TAD), • le transport des personnes à mobilité réduite , • l'agence commerciale et les points de ventes, • la location de vélos en longue durée. Cela n'inclut pas les vélos en libre service gérés séparément sous forme de marchés public ; • Le service public de transport urbain maritime, comprenant : • la liaison A (Quai Guinée - Georges V La Chaume - Cabaude) ; • le bus de mer (Ponton Vendée Globe - Quai Guinée - Port Olona - Ponton Vendée Globe) ; • la liaison C (Base de mer - Grande Jetée). Le Concessionnaire assure l'exploitation du Service public concédé au travers des missions suivantes : • L'exploitation des lignes de transport urbain régulières, des lignes saisonnières, du Transport sur réservation (TSR), du Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR), • L'exploitation des services spéciaux scolaires en autocar, l'inscription des élèves transportés, • L'exploitation des lignes du transport urbain maritime, • L'exploitation d'un service de Vélos en location longue durée, • La gestion des points d'information et de vente, qu'ils soient physiques (agence, stands, dépositaires) ou non (site internet, boutique en

ligne, réseaux sociaux, etc.), • L'exploitation en transport collectif urbain de pôles d'échanges adossés à des gares, des parkings relais, stations urbaines, la coordination avec d'autres modes de déplacements sur ces pôles d'échanges le cas échéant, • La participation à la maintenance des mobiliers présents aux points d'arrêts : nettoyage annuel des poteaux d'arrêts, signalement sur des casses de poteaux, abris, ou autres mobiliers présents aux points d'arrêts, • La gestion du système billettique mis à disposition, • La gestion optimale du matériel roulant, des bateaux, et leur maintenance, • Accompagnement de l'autorité délégante tout au long du contrat dans ses réflexions pour l'amélioration et le développement du réseau de transport urbain terrestre et maritime, sur le plan technique, commercial et économique. • Accompagnement de l'autorité délégante dans le cadre de la construction d'un dépôt susceptible d'intervenir en cours d'exécution du contrat • La transmission de données pour l'open data, le Système d'Information Voyageurs, les Bornes d'Informations Voyageurs et tout autre dispositif nécessitant de transmettre des données théoriques ou en temps réel, • La gestion de l'information aux points d'arrêts, aux poteaux (têtes de poteaux, information dans les cadres horaires) et aux abris (cadres horaires uniquement), • La gestion et la diffusion d'une information multimodale globale auprès du grand public, sur tous les modes de déplacements proposés aux Sables d'Olonne Agglomération. Ainsi, le délégataire devra être en mesure de renseigner les usagers tant sur les services exploités dans le cadre de la DSP que sur des services exploités autrement, avec un premier niveau de conseil et orienter vers les bonnes structures. • Accompagnement de l'Agglomération pour le conseil en mobilité auprès de structures (employeurs, associations...), prenant en compte leurs problématiques spécifiques, mise en place d'actions de sensibilisation auprès de leurs salariés ou publics.

### **II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

### **II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 37 000 000 euros**

### **II.2.7) Durée de la concession :** Durée en mois : 60

### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

**II.2.14) Informations complémentaires :** Le montant indiqué aux points II.1.5 et II.2.6 est un montant estimatif, ne liant pas l'autorité concédante. La procédure est ouverte : les candidats doivent remettre simultanément leur dossier de candidature et d'offre. Le contrat de concession prévoit, conformément à l'article R3135-1 du Code de la commande publique des possibilités d'évolution du service sous forme d'options.

Mots descripteurs : Transport

## **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : 1- Lettre de candidature indiquant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement (DC1 ou équivalent) ; 2- En cas de groupement : habilitation du mandataire par ses cotraitants ; 3- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement ; 4- Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste : - qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévues aux articles L3123-1 à L.3123-14 du Code de la commande publique ; - que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes fournis dans le cadre de la présente consultation sont exacts ; 5- Justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis ou document d'effet équivalent) datant de moins de 3 mois ; 6- Déclaration relative au respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnée aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail ; 7- Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou leurs équivalents pour les candidats étrangers non établis en France) ainsi qu'une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter le contrat de concession compte tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations.

#### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : 1- Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente délégation, réalisées au cours des trois dernières années ; 2- Les comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices ; 3- Tout document complémentaire de nature à faire apparaître la capacité et la solidité financière du candidat. Les candidats qui ne seraient pas constitués depuis plus de trois ans pourront faire la preuve de leur capacité économique et financière par tout moyen.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

#### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : 1- Références du candidat dans le domaine d'activité faisant l'objet de la délégation, indiquant notamment l'autorité délégante, le montant et la

date du contrat (date de prise d'effet et date d'échéance) ; 2- Moyens humains et techniques dont le candidat disposera pour l'exploitation du présent service délégué ; 3- Note de présentation générale du candidat et de son savoir-faire permettant d'apprécier son aptitude à assurer la continuité du service public ainsi que l'égalité des usagers devant celui-ci. 4- Attestation de capacité de l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes ou la justification des démarches accomplies pour obtenir ces documents ou une déclaration sur l'honneur que ces démarches seront engagées pour permettre une obtention au plus tard à la prise d'effet de la concession. 5- Attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de l'entreprise pour l'année en cours de validité

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

### **III.2) Conditions liées à la concession**

#### **III.2.1) Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

#### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

#### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

#### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :** 29 janvier 2024 - 12:00

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** français

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable - Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :** En cas de groupement, chaque membre du groupement devra produire les pièces demandées ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature, présentée en un exemplaire pour le groupement. Pour justifier de ses capacités et de ses aptitudes, le candidat, y compris s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Dans ce cas, le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat. Les candidats établis dans un État membre de l'union Européenne autre que la France devront produire les certificats équivalents établis par les administrations et organismes du pays d'origine. Les candidats sont également invités à compléter la pièce C0 &Quot; Synthèse de la candidature &Quot;, comprenant :

- La présentation du candidat : forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux ;
- L'Essentiel des capacités techniques : personnel, matériel, 3 principales références ;
- Les capacités financières : actif/passif, fonds propres, provisions, dettes, Chiffre d'affaires (global pour des prestations similaires), résultat. Une visite des ouvrages du service est organisée le 12/12/2023, dans les conditions indiquées au règlement de la consultation

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041, Nantes, F, Courriel : [greffe.tanantes@juradm.fr](mailto:greffe.tanantes@juradm.fr)

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

**VI.4.3) Introduction de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L. 551-1 du Code de justice administrative pendant le délai courant de la publication du présent avis jusqu'à la date de signature du contrat. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L. 551-13 du Code justice administrative, dans les 31 jours qui suivent la publication d'un avis d'attribution, ou en l'absence d'un tel avis, dans les 6 mois qui suivent la conclusion du contrat. Ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que l'autorité concédante aura respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du Code justice administrative et se sera conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Le contrat signé peut également être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité concédante de l'avis d'attribution de la délégation.

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041, Nantes, F, Courriel : [greffe.tanantes@juradm.fr](mailto:greffe.tanantes@juradm.fr)